

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Tout mineur doit être accompagné d'une personne majeure pour participer au pèlerinage

Nous, soussignés :

Père : Nom : Prénom :

Tél portable : Email :

Mère : Nom : Prénom :

Tél portable : Email :

Responsables légaux de l'enfant : l'autorisons à
participer au **pèlerinage diocésain à Lourdes du 07 au 12 Juillet 2026.**

Son accompagnateur sera : Nom : Prénom

Grands-parents Autre (préciser) :

Nous attestons avoir remis, à la personne en charge de notre enfant durant le pèlerinage, le carnet de santé (ou la photocopie de celui-ci) et la fiche sanitaire dûment remplie ainsi que le n° de sécurité sociale et mutuelle.

Nous autorisons les organisateurs, à prendre, le cas échéant, les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant.

Joindre une attestation sur l'honneur d'autorité parentale en cas d'absence d'une des deux signatures

Signature du Père

Signature de la Mère

Autre tuteur légal



DROIT A L'IMAGE

Cocher l'une des deux cases

- J'autorise les personnes mandatées pour cela par l'Association Diocésaine de Beauvais à photographier ou filmer mon enfant, et à utiliser son image sur les différents supports de communication diocésaine.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association diocésaine de Beauvais à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises, dans le cadre de la revue diocésaine, site internet et réseaux sociaux du diocèse, photomontage, prospectus sur les pèlerinages à venir.

Je reconnais que l'association diocésaine de Beauvais ne peut être tenue responsable des photos mises sur les réseaux sociaux par les pèlerins ou échangées entre pèlerins.

- Je restreins mon accord aux seules images de groupe.

Je reconnais que l'association diocésaine de Beauvais ne peut être tenue responsable des photos mises sur les réseaux sociaux par les pèlerins ou échangées entre pèlerins.

Les images seront conservées pour une durée de trois ans après la fin du pèlerinage.

Conformément à la réglementation Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation de vos données personnelles. Pour les exercer, adressez-vous à dpo@oise-catholique.fr

Fait à, le

*En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale, **les deux parents** doivent apposer leur nom et signature avec mention « **Bon pour accord** »*

Joindre une attestation sur l'honneur d'autorité parentale en cas d'absence d'une des deux signatures

Signature du Père

Signature de la Mère

Autre tuteur légal

EXEMPLE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR À ÉCRIRE DE MANIÈRE MANUSCRITE

Document à joindre obligatoirement en cas de non-signature du deuxième parent.

Je soussigné(e),

[Prénom] [Nom]

[Père] [Mère]

de l'enfant [Prénom] [Nom]

demeurant

[Adresse]

[Code postal] [Commune]

atteste sur l'honneur que je n'ai pu obtenir la signature

[Prénom] [Nom]

[Père] [Mère]

de l'enfant [Prénom] [Nom]

[Adresse si connue]

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

[Commune], le [Date]

[Signature manuscrite]

[Prénom] [Nom]